



# QUESTIONNAIRE

pour examen d'une demande en remise d'impôts

Nous vous prions de répondre à toutes les questions ci-dessous de manière complète et conforme à la vérité.

## Requérant(-e)

N° de contribuable		Rue /n°	
Nom		NPA /domicile	
Prénom		Tél. personnel	
Date de naissance		Tél. professionnel /portable	
N° AVS		E-mail	

## Représentant(-e)

Nom /raison sociale		Joindre la procuration
Adresse		
NPA /domicile		
Tél. professionnel /portable		
E-mail		

## Objet de la demande / soldes dus (total à reporter en page 3\* au bas de la page)

Soldes dus / année				Total
Impôt cantonal				
Impôt fédéral				
Impôt communal				
Total				

## Probabilité d'admission de votre demande de remise



Si vous devez répondre par l'affirmative à l'une des questions ci-dessous, vous ne pourrez en principe pas bénéficier d'une remise.

Seules les créances exécutoires peuvent faire l'objet d'une demande de remise.

Cochez la case qui convient.

- Avez-vous été taxé(-e) par appréciation ou d'office l'année pour laquelle vous sollicitez l'octroi d'une remise parce que vous avez contrevenu à vos obligations de collaborer (exemple : non-dépôt de la déclaration d'impôt ou des justificatifs demandés) ?  oui  non
- Au moment de la facturation (bordereaux d'acomptes inclus), disposiez-vous des ressources financières suffisantes de sorte que vous auriez pu vous acquitter des sommes dues ou constituer des réserves ?  oui  non
- Avez-vous d'autres créanciers qui n'abandonnent pas leur(s) créance(s) contre vous ?  oui  non
- Avez-vous privilégié d'autres créanciers depuis la facturation (bordereaux d'acomptes inclus) ?  oui  non
- Avez-vous de la fortune (comptes d'épargne, titres, assurances-vie, immeubles, successions indivises, etc.) d'une valeur vénale supérieure à la dette dont vous demandez la remise ?  oui  non
- Si vous restreigniez votre train de vie au minimum vital selon le droit de la poursuite pourriez-vous verser dans un délai de 18 mois les mensualités vous permettant de régler la dette dont vous demandez la remise ? (le revenu disponible se trouve à l'aide du calcul détaillé en page 3)  oui  non
- Avez-vous déjà reçu un commandement de payer la dette dont vous demandez la remise ?  oui  non
- Avez-vous déjà bénéficié d'une remise d'impôt par le passé ?  oui  non
- Etes-vous au bénéfice de prestations complémentaires AVS/AI ?  oui  non
- Le montant disponible final, selon calcul en page 3, est-il positif ?  oui  non

## Autres informations sur le requérant ou la requérante

### Situation familiale

Etat civil  célibataire  marié(-e)/partenariat  divorcé(-e)  séparé(-e)  veuf/veuve depuis le

Nom de naissance et prénom du conjoint :

### Enfants vivant sous le même toit

Nom, prénom, date de naissance	Gains mensuels
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

### Autres personnes vivant sous le même toit (*colocation-concubinage/partage des moyens d'existence*)

Nom, prénom, date de naissance, domicile	Gains mensuels
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

### Activité lucrative

	Vous-même	Votre conjoint-e
Profession	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Employeur	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu de travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Taux d'activité en %	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Si sans emploi, précisez les sources de revenus (rentes, chômage, indemn. maladie, militaire, etc...)	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### Motivation

Veillez énumérer les motifs de votre demande de remise et indiquer votre budget mensuel actuel en complétant la page 3.  
Si le résultat de votre budget net actuel est positif, vous ne pourrez en principe pas bénéficier d'une remise.

**Les demandes de remise non motivées sont irrecevables.**

### Annexes

A joindre au minimum les documents/copies demandées dans le budget mensuel actuel. Toute demande incomplète ou entachée d'erreurs vous sera retournée afin que vous la complétiez.

**Joindre les copies des justificatifs**

## Budget mensuel actuel (situation au moment de la demande)

### Revenus

#### d'une activité lucrative indépendante

				A laisser libre
Vous-même		CHF	Bénéfice net Joindre copie du dernier compte de clôture	
Votre conjoint(-e)		CHF		

#### d'une activité lucrative dépendante

Vous-même		CHF	Salaire net Joindre copies des décomptes salaires	
Votre conjoint(-e)		CHF		

#### Bénéficiez-vous d'un 13<sup>ème</sup> salaire ?

Vous-même	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>		CHF	Indiquez la part mensuelle nette du 13 <sup>ème</sup> salaire (1/12 <sup>ème</sup> ) si elle n'est pas déjà incluse dans le salaire mensuel.	
Votre conjoint(-e)	Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>		CHF		

#### d'une activité accessoire

Vous-même		CHF	Joindre copies des décomptes salaires	A laisser libre
Votre conjoint-e		CHF		
> Assurance chômage		CHF	Joindre copie du décompte	
> Indemnité journalière maladie		CHF	Joindre attestations	
> Pension alimentaire pour les enfants		CHF	Joindre copie de la convention de séparation/divorce	
> Pension alimentaire		CHF		
> Pension, rente (LPP, militaire, SUVA, etc...)		CHF	Joindre copie des décisions des rentes et décisions pour les prestations complémentaires	
> Rente AVS, AI		CHF		
> Prestations complémentaires (AVS/AI)		CHF	Les rentes étrangères doivent également êtres mentionnées	
> Allocation pour impotent		CHF		
> Allocations diverses :		CHF		
> Prestation de l'aide sociale		CHF	Joindre copie dernière décision	
> Autres revenus		CHF	ex.: rendement de titres, locations, fermages, bourses d'études, etc...	
<b>Total des revenus mensuels</b>			CHF	

### Dépenses

> Loyer / intérêts hypothécaires		CHF	Joindre copie du bail à loyer ou du décompte des intérêts	A laisser libre
> Charges locatives		CHF		
> Caisse maladie (après déduction des subsides)		CHF	Joindre copie de la police	
> Assurance accident		CHF		
> Repas prix à l'extérieur (cadre professionnel)		CHF		
> Frais de transport au lieu de travail		CHF		
> Pension alimentaire versées aux enfants		CHF	Joindre copie de la convention de séparation/divorce	
> Pension alimentaire		CHF		
> Dépenses diverses exceptionnelles		CHF	joindre copie des factures de frais	
> Frais pension établissement médico-social		CHF	joindre copie de la facture mensuelle de l'établissement	
> Personne seule	1 200	CHF		
> Parent isolé	1 350	CHF	Montant de base des frais d'entre- tien courant (d'après les normes du droit de la poursuite)	
> Epoux / partenariat enr.	1 700	CHF		
> Concubins, chacun	850	CHF		
> Par enfant jusqu'à 10 ans	400	CHF	Ces montants doivent être réduits du tiers (1/3) des revenus acquis par les enfants, mais au maximum jusqu'au montant du forfait	
> Par enfant de plus de 10 ans	600	CHF		
<b>Total des dépenses mensuelles</b>			CHF	
<b>Montant disponible/découvert mensuel</b>			CHF	
* ./ Montant d'impôt total selon page 1 ( ) divisé par 18 mois			CHF	
<b>SOLDE</b> (si ce solde est positif, alors en principe vous ne pouvez pas bénéficier d'une remise)			CHF	

## Situation de fortune actuelle

Immeubles (lieu, genre, année de construction et estimation de la valeur vénale)		laisser cette colonne libre
ACTIFS		
	Avoirs en banque, CCP, caisse	
	Automobile (marque, modèle, cylindrée, année de construction)	
	Assurances sur la vie (valeur de rachat)	
	Autres actifs - créances (spécification) :	

Dettes		Solde actuellement dû	laisser cette colonne libre
PASSIFS			

Faites-vous l'objet de poursuites ou de saisies ?

oui  non


Dans l'affirmative, pour quel montant ?

--

Le présent document dûment rempli et signé, accompagné de toutes les pièces justificatives utiles, doit être retourné dans les 20 jours au Service des contributions, Team administratif, Commission de remise d'impôt, Avenue de la Gare 35, 1950 Sion.

Le(a) soussigné(e) atteste que le présent questionnaire et ses annexes sont conformes à la réalité. En cas d'octroi d'une remise d'impôt sur des motifs injustifiés, la remise sera révoquée et le contribuable sera passible d'une amende.

Lieu et date :

Signature du (de la) requérant(e) :

## INFORMATIONS GENERALES SUR LES REMISES

### Objet de la demande en remise

- tout ou partie de l'impôt dû (impôt cantonal, communal et fédéral)
- des intérêts
- de l'amende infligée en suite d'une contravention

Les montants faisant l'objet d'une demande en remise doivent avoir été fixés par une décision entrée en force et ne doivent pas encore avoir été acquittés. La demande en remise ne peut être invoquée pour modifier une décision de taxation ou pour se substituer à une procédure de réclamation contre une décision de taxation.

**La remise d'impôt est une mesure exceptionnelle** car elle a pour but de contribuer durablement à l'assainissement de la situation économique du contribuable; elle doit profiter à ce dernier et non à ses autres créanciers.

Conformément à l'article 9 de l'Ordonnance fédérale concernant le traitement des demandes en remises, le décès du contribuable rend caduque la demande en remise.

L'autorité de remise n'entre pas en matière sur les demandes en remise déposées après notification du commandement de payer (art. 38, al. 2, LP) (art. 167, al. 4, LIFD).

### Rachat d'actes de défaut de biens (article 16 de l'Ordonnance fédérale)

L'autorité de perception est compétente pour le rachat d'actes de défaut de biens. Les principes de la remise ne sont pas applicables en la matière.

### Frais

La procédure de remise est en général gratuite. Un émoulement peut toutefois être facturé (de Fr. 50.- à Fr. 500.-) si votre demande devait être refusée ou admise seulement partiellement (Arrêté fixant les émoulements du Service cantonal des contributions du 22 avril 2009 )

<p>Bases légales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles 167 et 167bis LF du 10.03.1976</li> <li>- Article 203 al. 1 LF (soustraction remise injustifiée)</li> <li>- Article 219 al. 2 LF (autorités pour la remise des impôts)</li> <li>- Arrêté fixant les émoulements du Service cantonal des contributions du 22 avril 2009</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Article 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD; modifications incluses)</li> <li>- Ordonnance du Département fédéral des finances (DFF) du 19 décembre 1994 concernant le traitement des demandes de remise de l'impôt fédéral direct (modifications incluses)</li> </ul>
--	---